



<p>RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:</p> <p>Bid Receiving - Environment Canada / Réception des soumissions – Environnement Canada</p> <p>Copier électronique : ec.soumissions-bids.ec@canada.ca</p> <p>BID SOLICITATION DEMANDE DE SOUMISSIONS</p> <p>PROPOSAL TO: ENVIRONMENT CANADA</p> <p>We offer to perform or provide to Canada the services detailed in the document including any attachments and annexes, in accordance with the terms and conditions set out or referred to in the document, at the price(s) provided.</p> <p>SOUSSION À: ENVIRONNEMENT CANADA</p> <p>Nous offrons d'effectuer ou de fournir au Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans le document incluant toutes pièces jointes et annexes, les services détaillés dans le document, au(x) prix indiqué(s).</p>	<p>Title – Titre Sondages factuels de recherche sur l'utilisateur</p>		
	<p>EC Bid Solicitation No. /SAP No. – N° de la demande de soumissions EC / N° SAP 5000055587</p>		
	<p>Date of Bid solicitation (YYYY-MM-DD) – Date de la demande de soumissions (AAAA-MM-JJ) 2021-02-26</p>		
	<p>Bid Solicitation Closes (YEAR-MM-DD) - La demande de soumissions prend fin (AAAA-MM-JJ)</p> <p>at – à 3:00 P.M. on – le 2021-03-23</p>	<p>Time Zone – Fuseau horaire Heure normale de l'Est</p>	
	<p>F.O.B – F.A.B</p>		
	<p>Address Enquiries to - Adresser toutes questions à Heidi Noble heidi.noble@canada.ca</p>		
	<p>Telephone No. – N° de téléphone 905-319-6982</p>	<p>Fax No. – N° de Fax</p>	
	<p>Delivery Required (YEAR-MM-DD) – Livraison exigée (AAAA-MM-JJ) 2022-03-31</p>		
	<p>Destination - of Services / Destination des services Canada</p>		
	<p>Security / Sécurité Le présent besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.</p>		
<p>Vendor/Firm Name and Address - Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</p>			
<p>Telephone No. – N° de téléphone</p>	<p>Fax No. – N° de Fax</p>		
<p>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm: (type or print) / Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</p>			
<p>Signature</p>		<p>Date</p>	

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Énoncé des travaux
3. Comptes rendus

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Ancien fonctionnaire – concurrentiels - soumission
4. Demandes de renseignements - en période de soumission
5. Lois applicables
6. Fondement du titre du Canada sur les droits de propriété intellectuelle

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Énoncé des travaux
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires
7. Paiement
8. Instructions relatives à la facturation
9. Attestations
10. Lois applicables
11. Ordre de priorité des documents
12. Exigences en matière d'assurance

Liste des annexes :

- | | |
|----------|--------------------|
| Annexe A | Énoncé des travaux |
| Annexe B | Base de paiement |

Sondages factuels de recherche sur l'utilisateur

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS ET INSTRUCTIONS

1. Exigences relatives à la sécurité

1.1 Le présent besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Énoncé des travaux

Les travaux à exécuter sont décrits à l'annexe A de l'énoncé des travaux des clauses du contrat subséquent.

3. Comptes rendus

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003, (2020-05-28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Les instructions uniformisées 2003 sont modifiées comme suit:

Sous la rubrique « Texte » à 02

Supprimer : « Numéro d'entreprise – approvisionnement »

Insérer : « Supprimé »

À la section 02 Numéro d'entreprise – approvisionnement

Supprimer : dans son intégralité

Insérer : « Supprimé »

À la section 05 Présentation des soumissions, à l'alinéa 05 (2d)

Supprimer : au complet

Insérer : « envoyer sa soumission à Environnement Canada (EC) comme il est indiqué à la page 1 de la demande de soumissions ou à l'adresse indiquée dans la demande de soumissions »

À la section 06 : Soumissions déposées en retard

Supprimer : « TPSGC »

Insérer : « Environnement Canada »

À la section 07 : Soumissions retardées

Supprimer : « TPSGC »

Insérer : « Environnement Canada »

À la section 08 Transmission par télécopieur, à l'alinéa 08 (1)

Supprimer : Au complet

Insérer : « Les soumissions peuvent être présentées par télécopieur si ce mode de communication est précisé dans l'appel d'offres »

À la section 12 Rejet d'une soumission, aux alinéas 12 (1) a. et b.

Supprimer : Au complet

Insérer : « Supprimé »

À la section 17 Coentreprise, à l'alinéa 17 (1) b.

Supprimer : « le numéro d'entreprise-apvisionnement de chaque membre de la coentreprise »

Insérer : « Supprimé »

À la section 20 Autres renseignements, à l'alinéa 20 (2)

Supprimer : Au complet

Insérer : « Supprimé »

À la section 05 Présentation des soumissions, à l'alinéa 05 (4)

Supprimer : « soixante (60) jours »

Insérer : « cent vingt (120) jours »

2. Présentation des soumissions

2.1 Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'adresse d'Environnement Canada (EC) et au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Ancien fonctionnaire – concurrentiels – soumission

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

Définition

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

a. un individu;

- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique* (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*, L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*, L.R., 1985, ch. C-17, à la *Loi sur la continuation de la pension des services de défense*, 1970, ch. D-3, à la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada*, 1970, ch. R-10, et à la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*, L.R., 1985, ch. R-11, à la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la *Loi sur le Régime de pensions du Canada*, L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui** () **Non** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 et les Lignes directrices sur la divulgation des marchés.

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui** () **Non** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;

- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

4. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

5. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

6. Fondement du titre du Canada sur les droits de propriété intellectuelle

Environnement Canada a déterminé que tout droit de propriété intellectuelle découlant de l'exécution des travaux dans le cadre de tout contrat éventuel sera dévolu au Canada, pour les motifs suivants :

- (6.4.1) lorsque le marché ou les produits à livrer au terme de celui-ci visent surtout à obtenir des connaissances et des renseignements qui seront diffusés au public.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 copie électronique)

Section I : Soumission financière (1 copie électronique)

Section III : Attestations (1 copie électronique)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

Note au sujet des soumissions électroniques :

Pour être prises en compte, les soumissions doivent être reçues au plus tard à 15 h 00 (Heure normale de l'Est) le date de clôture indiquée à la page couverture. Les soumissions reçues après la date de clôture seront jugées non recevables et rejetées. Les soumissions doivent être présentées UNIQUEMENT à l'adresse courriel suivante :

Adresse de courriel : ec.soumissions-bids.ec@canada.ca

À l'attention de : Heidi Noble

Numéro de la demande de soumissions : 5000055587

Le soumissionnaire doit veiller à ce que son nom, son adresse, la date de clôture de l'appel d'offres et le numéro de la demande de soumissions soient clairement indiqués dans le corps de son courriel. Les soumissions et les documents connexes peuvent être soumis en français ou en anglais.

La taille totale du courriel, y compris toutes les pièces jointes, ne doit pas dépasser 15 mégaoctets (Mo). Il revient au soumissionnaire de s'assurer de respecter cette limite.

Les soumissions envoyées par télécopieur ne seront pas acceptées.

Il se produit parfois des retards dans les systèmes de courrier électronique. Lorsqu'un message est accompagné de pièces jointes de taille importante, il peut arriver que le système en retarde la transmission. Il incombe entièrement au soumissionnaire de veiller à ce que l'autorité contractante reçoive sa soumission à temps, dans la boîte courriel qui a été identifiée pour fin de réception des soumissions. Le timbre dateur n'est pas accepté pour cette forme de transmission.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

1. Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement à l'annexe B. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

1.1 Ventilation des prix

On demande aux soumissionnaires de décrire les éléments suivants du prix pour tâche des travaux, le cas échéant :

- (a) Honoraires professionnels : Pour chaque individu et (ou) catégorie de main-d'œuvre, indiquer (i) le taux horaire ferme ou le taux quotidien ferme y compris les frais généraux et le profit, et (ii) le nombre estimatif d'heures ou de jours de travail correspondant. Les soumissionnaires devraient préciser le nombre d'heures comprises dans une journée de travail. Les honoraires professionnels doivent comprendre le coût estimatif total de tous les frais de déplacement et de subsistance qui peuvent devoir être engagés pour:
 - (i) des travaux décrits à la partie 6 du contrat subséquent, de la demande de soumissions qui doivent être exécutés à l'intérieur de l'Ontario.
 - (ii) tout déplacement entre le lieu d'affaires de l'entrepreneur et la Ontario; et
 - (iii) réinstaller des ressources
- (b) Équipement (s'il y a lieu) : Les soumissionnaires devraient préciser tous les articles qui devront être achetés et fournir la base d'établissement des prix pour chacun d'entre eux, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris, s'il y a lieu.
- (c) Matériaux et fournitures (s'il y a lieu) : Les soumissionnaires devraient indiquer toutes les catégories de matériaux et de fournitures qui devront être achetées et fournir la base d'établissement des prix pour chacune d'entre elles. Les soumissionnaires devraient indiquer pour chaque catégorie s'il est probable que les articles soient consommés durant la période de tout contrat subséquent ;
- (d) Frais de déplacement et de subsistance (s'il y a lieu) : Les soumissionnaires devraient indiquer le nombre de voyages et le nombre de jours de chaque voyage, le coût, la destination et le but de chaque voyage, conjointement avec la base d'établissement de ces coûts qui ne doivent pas excéder les limites des indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais qui sont précisées aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du *Conseil national mixte* et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés »
- (e) Sous-traitants (s'il y a lieu) : Les soumissionnaires devraient indiquer tous les sous-traitants proposés et fournir dans leur soumission financière pour chacun d'entre eux une ventilation de prix.
- (f) Autres frais directs (s'il y a lieu) : Les soumissionnaires devraient identifier toutes les catégories d'autres frais directs prévus, comme les communications interurbaines et les locations, en fournissant la base d'établissement des prix pour chacune d'entre elles et en expliquant la pertinence par rapport aux travaux décrits à la Partie 6 de la demande de soumissions.
- (g) Taxes applicables: Les soumissionnaires doivent indiquer séparément les taxes applicables.

1.2 Les soumissionnaires devraient inclure l'information suivante dans leur soumission financière :

- a) leur appellation légale;
- b) Le nom de la personne-ressource (y compris son adresse postale, ses numéros de téléphone et télécopieur, et son adresse courriel) autorisée par le soumissionnaire à entrer en communications avec le Canada relativement à leur soumission; et à tout contrat subséquent pouvant découler de leur soumission.

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

Les soumissions seront évaluées conformément à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, y compris les critères d'évaluation techniques et financiers.

Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

Sauf indication contraire, l'expérience indiquée dans la soumission doit être celle du soumissionnaire lui-même (ce qui comprend l'expérience de toutes les entreprises qui ont constitué le soumissionnaire par fusion, mais ne comprend pas l'expérience acquise par l'achat de biens ou la cession d'un contrat). L'expérience des entreprises affiliées (c.-à-d. société mère, filiales ou sociétés sœurs), des sous-traitants ou des fournisseurs du soumissionnaire ne sera pas prise en considération.

1.1.1 Critères techniques obligatoires : consulter la pièce jointe 1 à la partie 4.

Les critères obligatoires sont évalués en fonction d'une simple cote réussite ou échec. Les soumissions qui ne respectent pas les critères obligatoires seront jugées non recevables.

1.1.2 Critères techniques cotés – Se reporter à la pièce jointe 1 de la partie 4

Une proposition doit obtenir la note minimale requise de 7 points aux critères d'évaluation technique pour être jugée recevable.

1.2 Évaluation financière

1.2.1 Critères financiers obligatoires

Les soumissions qui ne respectent pas les critères financiers obligatoires seront déclarées non recevables.

Numéro	Critère	Satisfait/Ne satisfait pas	Page
CFO1	Le budget maximum alloué à ce projet ne doit pas dépasser: 75 000,00 \$ pour la période initiale du contrat - 1er avril 2021 – 31 mars 2022. 75 000,00 \$ pour la première période d'option - 1er avril 2022 – 31 mars 2023 75 000,00 \$ pour la deuxième période d'option - 1er avril 2023 – 31 mars 2024 les taxes applicables en sus, y compris l'ensemble de la main-d'œuvre, des coûts associés, des sous-traitants et des périodes d'option. Les offres dont la valeur dépasse ce montant seront considérées comme non recevables. Cette divulgation des fonds du projet n'engage pas le Ministère à payer un tel montant.		

1.3 Évaluation du prix

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens et comprendra toute période d'option, taxes applicables en sus, droits de douane et taxes d'accise inclus.

Aux fins d'évaluation uniquement, le prix de la soumission, y compris les périodes d'option

Sera calculé comme suit :

Les propositions seront évaluées sur 30 points.

La proposition offrant le prix le plus bas reçoit le maximum de 30 points, et toutes les propositions dont le prix est plus élevé reçoivent un nombre de points calculé au prorata du prix le plus bas.

2. Méthode de sélection

2.1 Méthode de sélection – Cote combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
 - a) respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
 - b) respecter tous les critères financiers obligatoires;
 - et
 - c) obtenir la note minimale requise de 7 points aux critères d'évaluation technique.
2. Les soumissions qui ne respectent pas les points a), b) ou c) seront jugées non recevables.
3. L'évaluation sera fondée sur la meilleure cote combinée pour le mérite technique et le prix des soumissions recevables. Le ratio sera de 70 % pour le mérite technique et de 30 % pour le prix.
4. Pour calculer la cote du mérite technique, on déterminera de la façon suivante la cote technique globale de chaque soumission recevable : nombre total de points obtenus/nombre maximum de points disponibles multiplié par 70 %.
5. Pour établir la cote pour le prix, chaque soumission recevable sera calculée au prorata en fonction du prix évalué le plus bas et du ratio de 30 %.
6. Pour chaque soumission recevable, la note du mérite technique et la note du prix seront additionnées de manière à donner la note combinée.
7. La soumission choisie ne sera pas nécessairement la soumission recevable ayant obtenu la cote la plus élevée pour le mérite technique ni celle ayant le prix évalué le plus bas. On recommandera l'attribution d'un contrat à la soumission recevable dont la note combinée (mérite technique et prix) est la plus élevée.

Le tableau ci-dessous montre l'exemple de trois soumissions recevables où le choix de l'entrepreneur est déterminé en appliquant le ratio 70-30 au mérite technique et au prix, respectivement. Le nombre maximal de points pouvant être obtenus est de 100 et le plus bas prix évalué est de 55 000 \$.

Méthode de sélection – Note combinée la plus élevée sur le plan du mérite technique (70 %) et du prix (30 %)

Solicitation/ Demande de soumissions : 5000055587

<u>Soumissionnaire</u>	Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3
Note technique totale	90/100	70/100	80/100
Prix évalué de la soumission	75 000 \$	55 000 \$	65 000 \$
<u>Calculs</u>			
Cote pour le mérite technique	$90/100 \times 70 = 63$	$70/100 \times 70 = 49$	$80/100 \times 70 = 56$
Note pour le prix	$55/75 \times 30 = 22$	$55/55 \times 30 = 30$	$55/65 \times 30 = 25$
Note combinée	85	79	81
Classement	1 ^{er}	3 ^e	2 ^e

En cas d'égalité, la proposition ayant reçu la note la plus élevée pour l'évaluation technique sera sélectionnée.

**PIÈCE JOINTE 1 à la PARTIE 4
CRITÈRES OBLIGATOIRES ET COTÉS**

Critères techniques obligatoires

Numéro du critère	Critères obligatoires	Satisfait/ Ne satisfait pas
Qualifications et expérience du soumissionnaire		
O1-O4 Le soumissionnaire peut faire référence au même projet pour les critères O1-O4, s'il y a lieu. Pas plus d'un (1) projet ne doit être un travail antérieur effectué pour Environnement et Changement climatique Canada		
O1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a effectué des sondages par composition aléatoire des numéros (<i>Random Digit Dialing</i> - RDD) ou un échantillonnage équivalent par téléphone fixe au cours des cinq (5) dernières années.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un (1) exemple de projet réalisé au cours des cinq (5) dernières années.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les informations suivantes sur le projet:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Client • Date du projet • Type d'échantillonnage utilisé • Taille de l'échantillon • Langue • Nombre de répondants et données démographiques • Toute influence que la technique d'échantillonnage aurait pu avoir sur les résultats <p>Le soumissionnaire doit démontrer cette exigence dans le tableau prévu à cet effet inclus à la Pièce jointe 2 à la partie 4 – Tableau des expériences du soumissionnaire.</p>	
O2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a effectué des sondages par composition aléatoire des numéros (<i>Random Digit Dialing</i> - RDD) ou un échantillonnage équivalent par téléphone cellulaire au cours des cinq (5) dernières années.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un (1) exemple de projet réalisé au cours des cinq (5) dernières années.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les informations suivantes sur le projet:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Client • Date du projet • Type d'échantillonnage utilisé 	

	<ul style="list-style-type: none"> • Taille de l'échantillon • Langue • Nombre de répondants et données démographiques • Toute influence que la technique d'échantillonnage aurait pu avoir sur les résultats <p>Le soumissionnaire doit démontrer cette exigence dans le tableau prévu à cet effet inclus à la Pièce jointe 2 à la partie 4 – Tableau des expériences du soumissionnaire.</p>	
<p>03</p>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a effectué des sondages par composition aléatoire des numéros (<i>Random Digit Dialing</i> - RDD) ou un échantillonnage équivalent en ligne au cours des cinq (5) dernières années.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un (1) exemple de projet réalisé au cours des cinq (5) dernières années.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les informations suivantes sur le projet:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Client • Date du projet • Type d'échantillonnage utilisé • Taille de l'échantillon • Langue • Nombre de répondants et données démographiques • Toute influence que la technique d'échantillonnage aurait pu avoir sur les résultats <p>Le soumissionnaire doit démontrer cette exigence dans le tableau prévu à cet effet inclus à la Pièce jointe 2 à la partie 4 – Tableau des expériences du soumissionnaire.</p>	
<p>04</p>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a effectué des sondages par composition aléatoire des numéros (<i>Random Digit Dialing</i> - RDD) ou un échantillonnage équivalent par téléphone fixe et/ou par téléphone cellulaire et/ou en ligne réalisés en <u>français</u> au cours des cinq (5) dernières années.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un (1) exemple de projet réalisé au cours des cinq (5) dernières années.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les informations suivantes sur le projet:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Client • Date du projet • Type d'échantillonnage utilisé • Taille de l'échantillon • Langue • Nombre de répondants et données démographiques • Toute influence que la technique d'échantillonnage aurait pu avoir sur les résultats 	

	<p>Le soumissionnaire doit démontrer cette exigence dans le tableau prévu à cet effet inclus à la Pièce jointe 2 à la partie 4 – Tableau des expériences du soumissionnaire.</p>	
O5	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a la capacité d'effectuer un sondage dans les quarante-huit (48) heures.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir deux (2) exemples récents (au cours des cinq (5) dernières années) de projets qui ont été réalisés dans les quarante-huit (48) heures suivant l'événement faisant l'objet du sondage.</p> <p>Pour chaque projet, le soumissionnaire doit fournir les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Client • Quand le sondage a été demandé • Quand le sondage a été terminé • Quand les conclusions et les rapports ont été remis • Type d'échantillonnage • Taille de l'échantillon • Langue <p>Le soumissionnaire doit démontrer cette exigence dans le tableau prévu à cet effet inclus à la Pièce jointe 2 à la partie 4 – Tableau des expériences du soumissionnaire.</p>	
O6	<p>Le soumissionnaire doit être en mesure de fournir un service en anglais et en français et avoir la capacité d'effectuer des sondages en anglais et en français.</p> <p>Les niveaux de langue ne sont pas évalués, mais le soumissionnaire doit remplir et présenter l'attestation suivante confirmant qu'il satisfait à cette exigence :</p> <p>Capacité linguistique</p> <p>Le soumissionnaire certifie que, s'il est autorisé à fournir des services dans le cadre du présent contrat, résultant de la présente demande de soumissions, il fournira des ressources bilingues qui parlent couramment le français et l'anglais.</p> <p>Signature: _____</p> <p>Date: _____</p>	
O7	<p>Le soumissionnaire doit avoir la capacité de mener des sondages dans toutes les provinces et territoires du Canada.</p> <p>La capacité de mener des sondages dans tout le Canada n'est pas évaluée, mais le soumissionnaire doit remplir et présenter l'attestation suivante confirmant qu'il satisfait à cette exigence :</p>	

Solicitation/ Demande de soumissions : 5000055587

	<p>Capacité de mener des sondages dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada.</p> <p>Le soumissionnaire atteste que, s'il est autorisé à fournir des services dans le cadre du présent contrat, résultant de la présente demande de soumissions, il fournira des services de sondage dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada.</p> <p>Signature: _____</p> <p>Date: _____</p>	
--	---	--

Critères techniques cotés

Critères techniques cotés				
Numéro du critère	Critère	Maximum de points disponibles	Renvoi à la proposition (inscrit par le fournisseur)	Points obtenus
Ressources nécessaires				
C1	<p><u>Plan de travail :</u></p> <p>Le plan de travail proposé répond à la portée et aux objectifs du projet et satisfait à l'énoncé des travaux. Il doit inclure les composantes clés suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compréhension du projet; • Méthodologie; • Étapes du projet; • Approche; et • Défis/limites et solutions envisagées <p>Le soumissionnaire a fourni une description claire et détaillée de son plan de travail et a abordé chacune des composantes. (10 points)</p> <p>Le soumissionnaire a fourni une description du plan de travail mais il manque des détails dans l'une des composantes clés. (8 points)</p> <p>Le soumissionnaire a fourni une description du plan de travail mais il manque des détails dans deux des composantes clés. (6 points)</p> <p>Le soumissionnaire a fourni une description du plan de travail mais il manque des détails dans trois des composantes clés. (4 points)</p> <p>Le soumissionnaire a fourni une description du plan de travail mais il manque des détails dans quatre des composantes clés.</p>	10		

Solicitation/ Demande de soumissions : 5000055587

	(2 points) Le soumissionnaire a fourni une description du plan de travail mais il manque des détails dans toutes les composantes clés. (0 point)			
Total		10 points		

**PIÈCE JOINTE 2 à la PARTIE 4
TABLEAU DES EXPÉRIENCES DU SOUMISSIONNAIRE**

Le soumissionnaire doit remplir le tableau des expériences du soumissionnaire et le joindre à son offre.

Le tableau des expériences du soumissionnaire est pour O1-O4

Le soumissionnaire peut répéter le tableau pour chacun des projets

Tableau des expériences du soumissionnaire <u>O1-O4</u>	
Numéro(s) de critère applicable (O1, O2, O3, O4)	
Nom de la compagnie	
Expérience 1	
Nom du client	
Coordonnées du client	Nom du contact : Numéro de téléphone : Adresse courriel :
L'équipe de recherche et le rôle de chaque membre de l'équipe	Titre: Rôle: Titre: Rôle: Titre: Rôle:
Titre du projet	
Objectif du projet	
Date du projet (sondage terminé)	
Population du sondage	
Zone du sondage	
Langue du sondage	

<p>Méthodologie et résultats</p>	<ol style="list-style-type: none">1. Technique d'échantillonnage et raison du choix :2. Taille de l'échantillon :3. Nombre et caractéristiques démographiques des répondants au sondage :<ul style="list-style-type: none">• Nombre :• Sexe :• Tranche d'âge :• Langue (choix de la langue du sondage) :4. Influence que la technique d'échantillonnage a pu avoir sur les résultats :
----------------------------------	--

Le soumissionnaire doit remplir le tableau des expériences du soumissionnaire et le joindre à son offre.

Le tableau des expériences du soumissionnaire est pour Q5

Tableau des expériences du soumissionnaire <u>Q5</u>	
Nom de la compagnie	
Expérience 1	
Nom du client	
Coordonnées du client	Nom du contact : Numéro de téléphone : Adresse courriel :
L'équipe de recherche et le rôle de chaque membre de l'équipe	Titre: Rôle: Titre: Rôle: Titre: Rôle:
Titre du projet	
Objectif du projet	
Date du projet (sondage terminé)	
Population du sondage	
Zone du sondage	
Langue du sondage	
Méthodologie	1. Technique d'échantillonnage et raison du choix : 2. Taille de l'échantillon :
Date à laquelle le sondage a été demandé	
Date à laquelle le sondage a été réalisé	
Date de remise des conclusions/ rapports	

Expérience 2	
Nom du client	
Coordonnées du client	Nom du contact : Numéro de téléphone : Adresse courriel :
L'équipe de recherche et le rôle de chaque membre de l'équipe	Titre: Rôle: Titre: Rôle: Titre: Rôle:
Titre du projet	
Objectif du projet	
Date du projet (sondage terminé)	
Population du sondage	
Zone du sondage	
Langue du sondage	
Méthodologie	1. Technique d'échantillonnage et raison du choix : 2. Taille de l'échantillon :
Date à laquelle le sondage a été demandé	
Date à laquelle le sondage a été réalisé	
Date de remise des conclusions/ rapports	

**PIÈCE JOINTE 3 à la PARTIE 4
EXEMPLE DE PLAN DE TRAVAIL**

Calendrier

Contrat attribué	À déterminer	ECCC
Questionnaire fourni au contractant	Une (1) semaine après l'attribution du contrat	ECCC
Livrable 1 : Instrument et méthodologie du sondage du contractant	Quatre (4) semaines après l'attribution du contrat	Contractant
Pré-test et approbation de l'instrument et de la méthodologie du sondage	Huit (8) semaines après l'attribution du contrat	Autorité technique
Moment et région de l'avertissement de temps sévère fournis au fournisseur (jusqu'à 6 sur la période d'un an)	Sur la base des événements météorologiques sévères	Autorité technique
Réalisation du sondage (jusqu'à 6 sur la période d'un an)	Dans les 48 heures suivant l'émission d'un avertissement de temps sévère	Contractant
Livrable 2 – jusqu'à un maximum de 6: Données des résultats du sondage et méthodologie soumises à l'autorité technique	Trois (3) semaines après la réalisation du sondage	Contractant
Date de fin de contrat	Un an après l'attribution du contrat	ECCC

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés, respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003. Les renseignements connexes, tel qu'il est requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi

En présentant sa soumission, le soumissionnaire atteste que lui et tous les membres de sa coentreprise, s'il y a lieu, ne figurent pas sur la liste d'admissibilité limitée à soumissionner au Programme de contrats fédéraux (PCF)

(http://www.labour.gc.ca/fra/standards_equity/eq/emp/fcp/list/inelig.shtml), laquelle peut être consultée au site Web du Programme du travail d'Emploi et Développement social Canada (EDSC).

Le Canada aura aussi le droit de résilier le contrat pour manquement si l'entrepreneur, ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF pendant la durée du contrat.

2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel qu'il est demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les attestations dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

2.1 Statut et disponibilité du personnel

Le soumissionnaire atteste que, s'il obtient le contrat découlant de la demande de soumissions, chaque individu proposé dans sa soumission sera disponible pour exécuter les travaux, tel qu'exigé par les représentants du Canada, au moment indiqué dans la demande de soumissions ou convenue avec ce dernier. Si pour des raisons hors de son contrôle, le soumissionnaire est incapable de fournir les services d'un individu identifié dans sa soumission, le soumissionnaire peut proposer un remplaçant avec des qualités et une expérience similaires. Le soumissionnaire doit aviser l'autorité contractante de la raison pour le remplacement et fournir le nom, les qualités et l'expérience du remplaçant proposé. Pour les fins de cette clause,

seule les raisons suivantes seront considérées comme étant hors du contrôle du soumissionnaire : la mort, la maladie, le congé de maternité et parental, la retraite, la démission, le congédiement justifié ou la résiliation par manquement d'une entente.

Si le soumissionnaire a proposé un individu qui n'est pas un employé du soumissionnaire, le soumissionnaire atteste qu'il a la permission de l'individu d'offrir ses services pour l'exécution des travaux et de soumettre son curriculum vitae au Canada. Le soumissionnaire doit, sur demande de l'autorité contractante, fournir une confirmation écrite, signée par l'individu, de la permission donnée au soumissionnaire ainsi que de sa disponibilité. Le défaut de répondre à la demande pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

2.2 Études et expérience

Clause du Guide des CCUA de TPSGC A3010T (2010-08-16) Études et expérience

PARTIE 6 - CONTRAT SUBSÉQUENT (*supprimer ce titre à l'attribution du contrat*)

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante. (*supprimer cette phrase à l'attribution du contrat et ajouter le titre*)

Titre : (*insérer à l'attribution du contrat*)

1. Exigences relatives à la sécurité

1.1 Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe A.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010B (2020-05-28) Conditions générales - services professionnels (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Les conditions générales 2010B sont modifiées comme suit:

À la section 12 Frais de transport

Supprimer: Au complet

Insérer : « Supprimé »

À la section 13 Responsabilité du transporteur

Supprimer: Au complet

Insérer : « Supprimé »

Insérer la section : « 36 Responsabilité »

« L'entrepreneur est responsable de tout dommage causé par l'entrepreneur, ses employés, ses sous-traitants ou ses agents au Canada ou à tout tiers. Le Canada est responsable de tout

dommage causé par lui-même, ses employés, ses agents à l'entrepreneur ou à tout tiers. Les parties conviennent qu'aucune disposition relative à la limitation de la responsabilité ou à des indemnités ne s'applique au contrat à moins d'être reproduite entièrement dans les articles de convention. Les dommages comprennent les blessures causées à des personnes (y compris les blessures entraînant le décès) ou la perte ou l'endommagement de biens (y compris les biens immobiliers) causés par ou durant l'exécution du contrat. »

A. Besoins en services professionnels où les produits livrables sont des œuvres protégeables par droit d'auteur :

Le Canada titulaire des droits de propriété intellectuelle (IP)

À la section 19 Droits d'auteur

Supprimer: Au complet

- Insérer :**« 1. Dans cet article,
« matériel » comprend tout ce qui est développé ou créé par l'entrepreneur en vertu des travaux prévus au contrat, et qui est protégé par des droits d'auteur.
« renseignements de base » désigne toute propriété intellectuelle autre que les renseignements originaux qui est incorporée dans les travaux ou nécessaire à l'exécution des travaux, qu'elle soit la propriété de l'entrepreneur ou d'un tiers;
« renseignements originaux » désigne toute propriété intellectuelle conçue, développée, produite ou mise en application pour la première fois dans le cadre des travaux prévus au contrat.
2. Tout ce qui est créé ou conçu par l'entrepreneur aux fins d'exécution des travaux prévus au contrat et qui est protégé par des droits d'auteur appartient au Canada. L'entrepreneur doit apposer le symbole des droits d'auteur et indiquer l'un ou l'autre des avis suivants, selon le cas : © Sa Majesté la Reine du chef du Canada (année) ou © Her Majesty the Queen in right of Canada (year).
3. À la demande de l'autorité contractante, l'entrepreneur doit fournir au Canada, à la fin des travaux ou à tout autre moment déterminé par l'autorité contractante, une renonciation définitive écrite aux droits moraux au sens de la [Loi sur le droit d'auteur](#), L.R. 1985, ch. C-42, de forme acceptable à l'autorité contractante, de la part de chaque auteur qui a contribué aux travaux. Dans les cas où l'entrepreneur est l'auteur, l'entrepreneur renonce définitivement à ses droits moraux.
4. Le Canada détient tous les droits de propriété intellectuelle sur le matériel dès leur conception. L'entrepreneur ne détient aucun droit de propriété intellectuelle, sauf tout droit qui peut lui être accordé par écrit par le Canada.
5. L'entrepreneur accorde au Canada une licence non exclusive, perpétuelle, irrévocable, de portée mondiale, entièrement payée et libre de redevances qui l'autorise à utiliser les renseignements de base dans la mesure où cela est jugé nécessaire pour permettre au Canada d'exercer pleinement ses droits d'utiliser le matériel. Cette licence ne peut être limitée d'aucune façon par l'entrepreneur en donnant un avis prévoyant le contraire, incluant le texte apparaissant sur une licence emballée sous film plastique et accompagnant un bien livrable.»

4. Durée du contrat

4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 31 mars 2022 inclusivement.

4.2 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus deux (2) périodes supplémentaires d'un (1) années chacune, selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte que pendant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins quinze (15) jours civils avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Nom : _____
Titre : _____
Environnement Canada
Division des Acquisitions et marchés
Adresse : _____
Téléphone : ____ - ____ - _____
Courriel : _____

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, à la suite de demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Téléphone : ____ - ____ - _____
Courriel : _____

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur

Le représentant de l'entrepreneur pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Téléphone : ____ - ____ - _____

Courriel : _____

6. Divulcation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique* (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7. Paiement

7.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme selon un montant total de _____ \$ (*insérer le montant au moment de l'attribution du contrat*). Les droits de douane _____ (*insérer « sont inclus », « sont exclus » OU « font l'objet d'une exemption »*) et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

7.2 Limitation des dépenses

- (a) La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser la somme de _____. Les droits de douane _____ (*insérer « sont inclus », « sont exclus » OU « font l'objet d'une exemption »*) et les taxes applicables sont en sus.
- (b) Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement de conception, de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements de conception, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. L'entrepreneur n'est pas tenu d'exécuter des travaux ou de fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :
- (i) lorsque 75 p. 100 de la somme est engagée, ou
 - (ii) quatre (4) mois avant la date d'expiration du contrat, ou
 - (iii) dès que l'entrepreneur juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux,

selon la première de ces conditions à se présenter.

- (c) Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

8. Instructions relatives à la facturation

8.1 Modalités de paiement

Le Canada paiera l'entrepreneur chaque mois pour les travaux complétés pendant le mois visé par la facture conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

9. Attestations

9.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

10. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

11. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention;
- b) 2010B les conditions générales - services professionnels (complexité moyenne) (2020-05-28)
- c) l'Annexe A, Énoncé des travaux;
- d) l'Annexe B, Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur datée du _____, (*inscrire la date de la soumission*) (*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le _____ » ou « modifiée le _____ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications*).

12. Assurance – exigences particulières

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

ANNEXE A ÉNONCÉ DES TRAVAUX

But

Mener des sondages factuels à la suite d'avertissements d'événements météorologiques significatifs pour la division des Programmes nationaux et du développement des affaires (PNDA) du Service météorologique du Canada (SMC), dans le cadre d'un projet de recherche sur les utilisateurs visant à poser aux utilisateurs des services météorologiques des questions factuelles sur leur expérience du service d'avertissement de temps sévère.

Contexte

Lorsque le temps sévère menace, Environnement et changement climatique Canada (ECCC) est la source officielle d'avertissements météorologiques 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et émet des avertissements spéciaux qui avertissent les personnes se trouvant dans les zones touchées afin qu'elles puissent prendre des mesures pour se protéger et protéger leurs biens. La PNDA (MSC) est responsable de la diffusion des avertissements de temps sévère émises par ECCC via différents systèmes, dont Twitter, l'application mobile MétéoCan, le site web du Bureau météorologique (meteo.gc.ca), les services téléphoniques automatisés, le courrier électronique (ECAAlertezMoi) et la Radiométéo. Des avertissements de tornades et d'ouragans sont également diffusés par les diffuseurs de télévision et de radio, les câblodistributeurs et les fournisseurs de services sans fil et d'Internet par le biais du système national d'alerte au public – En Alerte. La PNDA assure également la direction de la stratégie globale des affaires du SMC et du développement des services.

Comme indiqué dans la *Stratégie de services du SMC*, le programme redéfinit les concepts d'avertissements météorologiques, y compris l'incorporation d'informations sur l'impact et l'incertitude dans les messages d'avertissements et l'introduction de nouvelles technologies de diffusion (par exemple, l'application MétéoCAN, les réseaux sociaux, les alertes par téléphone portable En Alerte). Dans le cadre d'un projet de recherche sur les utilisateurs visant à poser aux utilisateurs des services météorologiques des questions factuelles sur leur expérience du service d'avertissements météorologiques, la PNDA demande à un contractant disposant des installations de mener des sondages factuels suivant les avertissements de phénomènes météorologiques sévères. Les informations recueillies permettront d'atteindre les objectifs de la *Stratégie de services du SMC* en déterminant si les personnes touchées par un avertissement de temps sévère obtiennent les informations nécessaires, au moment voulu et de la manière requise pour prendre les décisions les plus éclairées.

Objectif

L'objectif est que le contractant effectue des sondages factuels par téléphone et en ligne à la suite d'avertissements de phénomènes météorologiques sévères afin de vérifier les informations suivantes:

1. La portée des avertissements de temps sévère dans la zone touchée
2. Si les personnes concernées ont compris l'avertissement (niveau de risque, mesures potentielles à prendre)
3. Quelles mesures les personnes concernées ont prises en réponse aux avertissements

L'objectif est d'administrer jusqu'à 6 sondages par période de 12 mois, pour couvrir les 6 régions du Canada identifiées par le SMC, et autant de catégories différentes d'avertissements de temps sévère que possible (voir tableau ci-dessous).

Régions du Canada de la SMC	Catégories d'avertissement d'événement météo significatif
1-BC 2-Prairies (MB, AB, SK) 3-ON 4-QB 5-Atlantique (NB, NS, PE, NL) 6-Nord du 60e parallèle (TY, TNO, NU)	1- Pluie abondante 2- Neige abondante 3- Pluie verglaçante 4- Vent 5- Orage violent 6-Tornade 7- Ouragan 8- Blizzard

Le responsable technique de la PNDA informera le contractant lorsqu'un phénomène météorologique significatif est prévu et lui indiquera la catégorie d'avertissement émise. Un sondage factuel post-avertissement d'événement météorologique significatif sera alors mené dans les 48 heures suivant l'émission de l'avertissement, autrement précisé par l'autorité technique, dans la région spécifiée par la PNDA (c.-à-d. les régions de prévisions du SMC, se référer à la Pièce jointe 1 de l'Annexe A - Sondages post-avertissement, événements météorologiques à incidence élevée).

Le délai de préavis peut varier d'un événement à l'autre, de 48 heures à quelques minutes, étant donné la nature imprévisible de certains phénomènes météorologiques sévères.

Étendue des travaux et des tâches

- Les questions de sondage (Pièce jointe 1 de l'Annexe A) à utiliser ont déjà été conçues, traduites et approuvées.
- Les sondages seront réalisés par téléphone, par échantillonnage de téléphones cellulaires, en ligne (tous les échantillonnages par composition aléatoire), ou par toute combinaison de ces moyens. Le lieu où est réalisé le sondage peut avoir une incidence sur le moyen utilisé. Par exemple, le sondage par téléphone cellulaire et en ligne pourrait être plus difficile dans certaines régions éloignées. Il est donc essentiel d'avoir la capacité d'effectuer des sondages à l'aide de lignes téléphoniques fixes, de téléphones cellulaires et via le web.
- Le contractant préparera un plan d'échantillonnage qui garantit que les répondants sont stratifiés par région (dans la zone de l'événement), par sexe et par âge.
- Jusqu'à 6 sondages post-avertissement seront menés au cours d'une période d'une année.
- Chaque sondage aura une taille d'échantillon d'au moins 100 et durera de 5 à 10 minutes.
- Le travail de terrain sera effectué dans les deux langues officielles: le sondage sera mené dans la langue officielle choisie par le répondant.
- Les données en format .csv seront fournies après la fin de chaque sondage.
- Bien qu'il ne s'agisse pas d'une recherche sur l'opinion publique, la présente recherche sur l'utilisateur doit néanmoins respecter les meilleures pratiques du SPAC en matière de sondages (<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/rop-por/pratiques-practices-fra.html>), la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/p-21/index.html>) et la *Loi sur les langues officielles* (<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/o-3.01/page-1.html>).

Échantillonnage

- Comme il n'y a aucun moyen de savoir à l'avance quelle sera la population de la ou des communautés sondées, le contractant proposera un plan d'échantillonnage pour les petites, moyennes et grandes communautés qui permettra une certaine souplesse dans la taille de l'échantillon ainsi que dans la méthode d'échantillonnage.
- Pour l'échantillonnage des téléphones fixes et cellulaires, on utilisera la composition aléatoire des numéros (*Random Digit Dialing - RDD*).
- Le plan d'échantillonnage pour le sondage doit tenir compte de la nécessité de réaliser tous les sondages dans les 48 heures suivant l'émission de l'avertissement, autrement précisé par l'autorité technique. Le contractant doit s'assurer qu'un minimum de 8 rappels sont effectués sur chaque numéro avant que le numéro ne soit retiré.

Exigences obligatoires en matière de qualification des contractants:

- Le contractant doit disposer des installations nécessaires pour effectuer des sondages post-avertissement.
- Le contractant doit avoir une expérience récente (au cours des cinq (5) dernières années) et les capacités nécessaires pour effectuer des échantillonnages de *RDD* pour: les sondages par téléphone fixe, par téléphone cellulaire et en ligne.
- Le contractant doit avoir une expérience récente (au cours des cinq (5) dernières années) et les capacités nécessaires de mener un sondage dans un délai de quarante-huit (48) heures après l'événement devant faire l'objet du sondage.
- Le contractant doit être en mesure de mener des sondages en anglais et en français
- Le contractant doit être en mesure de mener des sondages dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada, dans une région spécifique définie

Livrables

- 1) Instrument et méthodologie du sondage, à être soumis à l'autorité technique au 9 avril 2021
- 2) Pour chaque sondage réalisé (jusqu'à 6 sur la période d'un an):
 - Méthodologie utilisée pour réaliser le sondage
 - Un ensemble de données entièrement étiquetées en format .csv, à soumettre à l'autorité technique à la fin de chaque sondage.

Soutien du ministère

Le contractant exécutera le présent contrat dans ses propres bureaux et n'aura pas besoin d'accéder ou d'utiliser les installations, les équipements ou le personnel du ministère.

Considérations relatives au voyage

Aucun déplacement ne sera exigé de la part du contractant.

**PIÈCE JOINTE 1 DE L'ANNEXE A
SONDAGES POST-AVERTISSEMENT, ÉVÉNEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES
À INCIDENCE ÉLEVÉE**

EXIGENCES

Questions visant à vérifier les faits, c'est-à-dire la portée, la compréhension des avertissements et les mesures prises - aucun avis, par exemple aucune question sur l'utilité des avertissements ou sur la manière dont ils pourraient être améliorés.

- 1- Avez-vous entendu/vu l'avertissement ?
- 2- Si oui, comment/où l'avez-vous entendu/vu ?
- 3- Avez-vous compris l'avertissement ?
- 4- Avez-vous pris des mesures ?

L'objectif est d'administrer jusqu'à 6 sondages par an, pour couvrir les 6 régions du Canada identifiées par le SMC, et autant de catégories différentes d'avertissements météorologiques à incidence élevée que possible (voir tableau ci-dessous).

Régions du Canada de la SMC	Catégories d'avertissement d'événement météo significatif
1-BC 2-Prairies (MB, AB, SK) 3-ON 4-QB 5-Atlantique (NB, NS, PE, NL) 6-Nord du 60e parallèle (TY, TNO, NU)	1- Pluie abondante 2- Neige abondante 3- Pluie verglaçante 4- Vent 5- Orage violent 6-Tornade 7- Ouragan 8- Blizzard

Régions de prévisions du Canada:

<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/radio-meteo/messages-secteur-specifique-code/regions-previsions.html>

Province/Territoire	Régions de prévisions – lien Web
AB	https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/archives/radio-meteo/region-prevision-alberta.html
BC	https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/archives/radio-meteo/region-prevision-colombie-britannique.html
MB	https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/archives/radio-meteo/region-prevision-manitoba.html
NB	https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/radio-meteo/messages-secteur-specifique-code/regions-previsions/nouveau-brunswick.html

Solicitation/ Demande de soumissions : 500005587

NL	https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/radio-meteo/messages-secteur-specifique-code/regions-previsions/terre-neuve-labrador.html
NS	https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/radio-meteo/messages-secteur-specifique-code/regions-previsions/nouvelle-ecosse.html
NT	https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/radio-meteo/messages-secteur-specifique-code/regions-previsions/territoires-nord-ouest.html
NU	https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/radio-meteo/messages-secteur-specifique-code/regions-previsions/nunavut.html
ON - Nord	https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/archives/radio-meteo/region-prevision-nord-ontario.html
ON - Sud	https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/archives/radio-meteo/region-prevision-sud-ontario.html
PE	https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/radio-meteo/messages-secteur-specifique-code/regions-previsions/ile-prince-edouard.html
QC - Nord	https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/archives/radio-meteo/region-prevision-nord-quebec.html
QC - Sud	https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/archives/radio-meteo/region-prevision-sud-quebec.html
SK	https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/archives/radio-meteo/region-prevision-saskatchewan.html
YT	https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/radio-meteo/messages-secteur-specifique-code/regions-previsions/yukon.html

QUESTIONS DU SONDAGE

Sensibilisation et portée d'un avertissement météorologique récent

LIRE/PRÉSENTER UNE DÉCLARATION SUR LES RÉCENTS ÉVÉNEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES :

Un avertissement météorologique officiel d'Environnement et changement climatique Canada a été émis pour la "région X" ces derniers jours en raison d'un "événement météorologique".

Q1 : Vous souvenez-vous d'avoir vu ou entendu parler d'un avertissement météorologique pour le "phénomène météorologique" au cours des derniers jours ?

- Oui (poursuivre le sondage)
- Non (terminer le sondage)
- Pas certain (terminer le sondage)

Q2 : Comment avez-vous pris connaissance de cet avertissement météorologique?

Tornado – En alerte	Tous les autres avertissements
<p>SONDAGE TÉLÉPHONIQUE: D'autres façons?</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Application MétéoCAN d'ECCC ▪ Twitter d'ECCC ▪ Site Web d'ECCC/Site Web Meteo.gc.ca ▪ Alerte intrusive par téléphone cellulaire (En alerte) ▪ Autre application météo? <ul style="list-style-type: none"> ○ MétéoMédia ○ Autre (application incluse sur le téléphone, Accuweather, etc.) ▪ MétéoMédia (Télé) ▪ MétéoMédia (site Web) ▪ Réseaux sociaux/Facebook/Twitter ▪ Internet/Site Web – Autre ▪ Radio intrusive – En alerte ▪ Radio – Autre (par ex. bulletin de nouvelles) ▪ Télé – Message En alerte ▪ Télé – Autre (par ex. bulletin de nouvelles) ▪ Journeaux ▪ Ami/famille ▪ Autre (SPÉCIFIER _____) ▪ Pas certain 	<p>SONDAGE TÉLÉPHONIQUE: D'autres façons?</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Application MétéoCAN d'ECCC ▪ Twitter d'ECCC ▪ Site Web d'ECCC/Site Web Meteo.gc.ca ▪ Autre application météo? <ul style="list-style-type: none"> ○ MétéoMédia ○ Autre (application incluse sur le téléphone, Accuweather, etc.) ▪ MétéoMédia (Télé) ▪ MétéoMédia (site Web) ▪ Réseaux sociaux/Facebook/Twitter ▪ Internet/Site Web – Autre ▪ Radio – par ex. bulletin de nouvelles ▪ Télé – Autre (par ex. bulletin de nouvelles) ▪ Journeaux ▪ Ami/famille ▪ Autre (SPÉCIFIER _____) ▪ Pas certain

Compréhension de l'avertissement d'événement météorologique récent

Q3: Avez-vous compris l'avertissement, en terme de risque et de mesures que vous devriez prendre?

Plus spécifiquement:

Q3a: Le niveau de risque était-il clair pour vous?

- Oui
- Non
- Pas certain

Q3b: Avez-vous compris l'avertissement, en termes de mesures potentielles que vous devriez prendre ?

- Oui
- Non
- Pas certain

Réponse à l'avertissement d'événement météorologique récent

Q4: L'avertissement météorologique vous a-t-il incité à prendre des mesures spécifiques ? (par exemple, modifier vos plans ou partager des informations, etc.)

- Oui (poursuivre le sondage)
- Non (terminer le sondage)
- Pas certain (terminer le sondage)

Q5: (SI OUI À LA Q4) Si oui, quelles mesures avez-vous prises ? (PERMETTRE JUSQU'À 5 RÉPONSES)

SONDAGE TÉLÉPHONIQUE : Autre chose ?

- Se tenir informé des conditions météorologiques/prévisions
- Contacter famille/amis/collègues de travail
- S'habiller de manière appropriée/habiller les membres de la famille de manière appropriée
- Vérification de l'état des routes et des fermetures
- Changement de mode de transport / utilisation d'un autre mode de transport
- Rentrer tôt à la maison / quitter le travail tôt
- Changement de plan d'activités/travail à domicile
- Modification/annulation de plans de voyage
- Réduction du temps passé à l'extérieur/rester à l'intérieur
- Ranger/sécuriser les articles d'extérieur
- Obtention de provisions d'urgence/de nourriture pour la maison
- Localisation de provisions d'urgence/de nourriture pour la maison
- Prendre des mesures pour protéger les biens personnels
- Prendre refuge
- Quitter la région
- Autre (PRÉCISER _____)

Questions démographiques:

- Genre
- Tranche d'âge
- Langue (sélection de la langue du sondage)
- Niveau d'éducation

**ANNEXE B
BASE DE PAIEMENT**

L'entrepreneur sera payé comme suit :

Période initiale du contrat – 1 avril 2021 – 31 mars 2022		
Nombre estimé de sondages (A)	Prix par sondage (B)	Prix total estimé (A)*(B)
6 sondages	_____ \$	_____ \$
Première période optionnelle – 1 avril 2022 – 31 mars 2023		
Nombre estimé de sondages (A)	Prix par sondage (B)	Prix total estimé (A)*(B)
6 sondages	_____ \$	_____ \$
Deuxième période optionnelle – 1 avril, 2023 – 31 mars, 2024		
Nombre estimé de sondages (A)	Prix par sondage (B)	Prix total estimé (A)*(B)
6 sondages	_____ \$	_____ \$

Prix de soumission: _____ \$

(inclut la période initiale du contrat et les périodes optionnelles)

Taxes applicables: _____ \$